



SMTEFC
BP 76293
25016 BESANCON Cedex 6

**CONVENTION DE FORMATION CONCERNANT LA JOURNEE
" TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES DU MEMBRE SUPERIEUR"
DU 12 OCTOBRE 2007 A BESANCON**

Entre les soussignés :

1) Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté,

2)
représenté (e) par

est conclue la convention suivante en application du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1° : Objet de la convention

La Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté organisera l'action de formation suivante :

Intitulée : "troubles musculo-squelettiques du membre supérieur"

Type d'action de formation au sens de l'article L.900-2 du Code du Travail : entretien et perfectionnement des connaissances.

Date : le vendredi 12 octobre 2007

Durée : 7 heures

Lieu : Petit Kursaal à Besançon.

Article 2 : Effectif formé

La Société de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Franche-Comté accueillera les personnes suivantes : noms et fonction en annexe 1.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation pour les médecins : 25 € Xstagiaires =€ TTC,

Frais de formation pour les internes ou infirmières : 10 € Xstagiaires = € TTC.

Article 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Celle ci sera adressée après la journée de formation.

A régler par chèque bancaire ou par CPP

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, la Société de Médecine du Travail Et d'Ergonomie de Franche-Comté retiendra sur le coût total les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du Code du Travail.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de BESANCON sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, A

Le

**Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)**

**Pour la Société de Médecine
du Travail Et d'Ergonomie de
Franche-Comté
Dr Lamant, Président.**

ANNEXES A LA CONVENTION :

Annexe 1 : liste des stagiaires (Noms et fonctions)

Annexe 2 : programme de la journée de formation

Annexe 2 : programme

DATE : **Vendredi 12 octobre 2007**

LIEU : **Le Petit Kursaal à Besançon**

TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES DU MEMBRE SUPERIEUR

- 8H45 Accueil
- 9H00 Introduction : présentation de la journée de formation, lien avec le colloque du 25 octobre 2007
- 9H15 Diagnostics et aspects cliniques des affections tendineuses du membre supérieur : l'épaule et le coude
Rhumatologue au CHU de Besançon.
- 10H15 Les tendinites de la main méconnues
Pr L. OBERT, Professeur en chirurgie orthopédique et traumatologique au CHU de Besançon
- 10H45 Pause
- 11H La thérapeutique : prise en charge des douleurs, traitements médicamenteux, immobilisation, arrêt de travail : l'exemple de l'épicondylite débutante :
L'avis du généraliste
L'avis du rhumatologue
L'exemple de la prise en charge précoce en médecine sportive
- 12H30 Repas pris au cercle suisse (restaurant à 50 mètres de la salle de réunion)**
- 14H Le canal carpien après chirurgie : séquelles, récurrences, EMG post-opératoire : l'avis du chirurgien, l'avis des autres médecins
- 14H45 Les TMS au stade chronique et les conditions du maintien dans l'emploi : place de la thérapeutique dans le maintien dans l'emploi :
L'avis du chirurgien
L'avis d'un praticien du centre anti-douleur
- 15H 30 Pause
- 15H45 Table ronde « le maintien dans l'emploi, retour d'expériences » :
Des expériences pluridisciplinaires (réussites ou échecs) de maintien dans l'emploi
- 16H45 Clôture de la journée

Le coût de la formation est de 25€ par participant, 10€ pour les internes et les infirmiers. Ce coût n'inclut pas celui du repas pris au cercle suisse de 16€, à régler sur place.